

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT  
MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-SEIZE-ÎLES**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles, tenue le 18 mars 2021 à 19h37 en visioconférence en utilisant l'audio à Lac-des-Seize-Îles. Sont présents, mesdames les conseillères France Robillard Pariseau, Corina Lupu et messieurs les conseillers David Estall, Daniel Filiatrault, Claude Pariseau et Michel Roch formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire, René Pelletier.

Madame Katia Morin, Directrice générale et secrétaire-trésorière, également présente, agit comme greffière.

Absent : Aucun

Monsieur le maire René Pelletier souhaite la bienvenue et ouvre la séance constatant le quorum à 19h37.

**2021-03-52**

**1. Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 18 mars 2021**

CONSIDÉRANT le projet d'ordre du jour déposé par la directrice générale ;

IL EST PROPOSÉ par France Robillard Pariseau et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE l'ordre du jour soit approuvé tel que présenté et tel que reproduit ci-dessous :

**ORDRE DU JOUR**

1. Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 18 mars 2021
2. Tenue de la séance à huis clos et enregistrement de la séance du 18 mars 2021
3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 février 2021
4. Approbation des comptes
5. Dépôt de l'état des revenus et dépenses au 28 février 2021
6. Dépôt du rapport mensuel du service de l'urbanisme
7. Autorisation de signature de l'entente avec ARPE-Québec
8. Confirmation d'embauche de la remplaçante au poste de commis comptable
9. Nomination de la secrétaire d'élection
10. Autorisation de signature d'une entente intermunicipale pour la réfection du chemin Millette avec la Municipalité de Wentworth-Nord
11. Appui à l'Association des groupes de ressources techniques du Québec et demande au gouvernement du Québec d'une Programmation accès-logis
12. Appui à l'organisme Unis pour la Faune (UPF)
13. Appui envers la campagne "Vers des collectivités durables" présenté par le syndicat des travailleurs et travailleuses des Postes
14. Modification des modalités de versement des aides financières du Programme d'aide à la voirie locale 2021-2024
15. Adhésion gratuite au Portail des données immobilières – PG Solutions
16. Octroi du contrat pour le balayage des rues 2021
17. Approbation du rapport d'activité incendie pour l'année 2020 – Secteur Nord

18. Approbation du rapport d'activité incendie pour l'année 2020 – Secteur Sud
19. Abolition de certains frais de retard pour la bibliothèque
20. Demande de renouvellement d'un bail par l'Association Nouveaux Défis du Lac-des-Seize-Îles
21. Adhésion à la Campagne provinciale d'arrachage de l'herbe à poux
22. Affaires nouvelles
23. Documents déposés
24. Période de questions
25. Levée de la séance

**2021-03-53**

**2. Tenue de la séance à huis clos et enregistrement de la séance du 18 mars 2021**

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix (10) jours ;

CONSIDÉRANT QUE l'état d'urgence sanitaire a été renouvelé jusqu'au 29 mars 2020 par le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020, jusqu'au 7 avril 2020 par le décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020, jusqu'au 16 avril 2020 par le décret numéro 418-2020 du 7 avril 2020, jusqu'au 24 avril 2020 par le décret numéro 460-2020 du 15 avril 2020, jusqu'au 29 avril 2020 par le décret numéro 478-2020 du 22 avril 2020, jusqu'au 6 mai 2020 par le décret numéro 483-2020 du 29 avril 2020, jusqu'au 13 mai 2020 par le décret numéro 501-2020 du 6 mai 2020, jusqu'au 20 mai 2020 par le décret numéro 509-2020 du 13 mai 2020, jusqu'au 27 mai 2020 par le décret numéro 531-2020 du 20 mai 2020, jusqu'au 3 juin 2020 par le décret numéro 544-2020 du 27 mai 2020, jusqu'au 10 juin 2020 par le décret numéro 572-2020 du 3 juin 2020, jusqu'au 17 juin 2020 par le décret numéro 593-2020 du 10 juin 2020, jusqu'au 23 juin 2020 par le décret numéro 630-2020 du 17 juin 2020, jusqu'au 30 juin 2020 par le décret numéro 667-2020 du 23 juin 2020, jusqu'au 8 juillet 2020 par le décret numéro 690-2020 du 30 juin 2020, jusqu'au 15 juillet 2020 par le décret numéro 717-2020 du 8 juillet 2020, jusqu'au 22 juillet 2020 par le décret numéro 807-2020 du 15 juillet 2020, jusqu'au 29 juillet 2020 par le décret numéro 811-2020 du 22 juillet 2020, jusqu'au 5 août 2020 par le décret numéro 814-2020 du 29 juillet 2020, jusqu'au 12 août 2020 par le décret numéro 815-2020 du 5 août 2020, jusqu'au 19 août 2020 par le décret numéro 818-2020 du 12 août 2020, jusqu'au 26 août 2020 par le décret numéro 845-2020 du 19 août 2020, jusqu'au 2 septembre 2020 par le décret numéro 895-2020 du 26 août 2020, jusqu'au 9 septembre 2020 par le décret numéro 917-2020 du 2 septembre 2020, jusqu'au 16 septembre 2020 par le décret numéro 925-2020 du 9 septembre 2020, jusqu'au 23 septembre 2020 par le décret numéro 948-2020 du 16 septembre 2020, jusqu'au 30 septembre 2020 par le décret numéro 965-2020 du 23 septembre 2020, jusqu'au 7 octobre 2020 par le décret numéro 1000-2020 du 30 septembre 2020, jusqu'au 14 octobre 2020 par le décret numéro 1023-2020 du 7 octobre 2020, jusqu'au 21 octobre 2020 par le décret numéro 1051-2020 du 14 octobre 2020, jusqu'au 28 octobre 2020 par le décret numéro 1094-2020 du 21 octobre 2020, jusqu'au 4 novembre 2020 par le décret numéro 1113-2020 du 28 octobre 2020, jusqu'au 11 novembre 2020 par le décret numéro 1150-2020 du 4 novembre 2020, jusqu'au 18 novembre 2020 par le décret numéro 1168-2020 du 11 novembre 2020, jusqu'au 25 novembre 2020 par le décret numéro 1210-2020 du 18 novembre 2020, jusqu'au 2 décembre 2020 par le décret numéro 1242-2020 du 25 novembre 2020, jusqu'au 9 décembre 2020 par le décret numéro 1272-2020 du 2 décembre 2020, jusqu'au 18 décembre 2020 par le décret numéro 1308-2020 du 9 décembre 2020, jusqu'au 25 décembre 2020 par le décret numéro 1351-2020 du 16 décembre 2020, jusqu'au 1er janvier 2021 par le décret numéro 1418-2020 du 23 décembre 2020, jusqu'au 8 janvier 2021 par le décret numéro 1420-2020 du 30 décembre 2020, jusqu'au 15 janvier 2021 par le décret numéro 1-2021 du 6 janvier 2021, jusqu'au 22 janvier 2021 par le décret numéro 3-2021 du 13 janvier 2021, jusqu'au 29 janvier 2021 par le décret numéro 31-2021 du 20 janvier 2021, jusqu'au 5 février 2021 par le décret numéro 59-2021 du 27 janvier 2021, jusqu'au 12 février 2021 par le décret numéro 89-2021 du 3 février 2021, jusqu'au 19 février 2021 par le décret numéro 103-2021 du 10 février 2021, jusqu'au 26 février 2021 par le décret numéro 124-2021 du 17 février 2021, jusqu'au 5

mars 2021 par le décret numéro 141-2021 du 24 février 2021, jusqu'au 12 mars 2021 par le décret numéro 176-2021 du 3 mars 2021 et jusqu'au 19 mars 2021 par le décret numéro 204-2021 du 10 mars 2021;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication ;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux, que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence ;

IL EST PROPOSÉ par David Estall et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence en utilisant l'audio;

ET

QUE la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles procède à l'enregistrement audio pour la diffusion de la présente séance du conseil municipal.

**2021-03-54**      **3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 février 2021**

CONSIDÉRANT QUE les membres ont reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 février 2021 avec les documents de l'assemblée par courrier électronique ;

IL EST PROPOSÉ par Claude Pariseau et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 février 2021 soit approuvé tel que rédigé.

**2021-03-55**      **4. Approbation des comptes**

CONSIDÉRANT le dépôt de la liste des comptes à payer par la directrice générale et secrétaire-trésorière au montant total de 103 225,98 \$;

IL EST PROPOSÉ par Daniel Filiatrault et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE le conseil approuve et entérine le paiement des comptes suivants :

Type	Période	Total
Chèques numéro 13 726 à 13 735	Des mois de février 2021 et mars 2021	59 347.23 \$
Paiement par internet et retraits directs	Du mois de février 2021	27 615.32 \$
Paiement des salaires	Du mois de février 2021	16 263.43 \$
Total		<b><u>103 225.98 \$</u></b>

**Dépôt**                      **5. Dépôt de l'état des revenus et dépenses au 28 février 2021**

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose au conseil, qui en accuse réception, l'état des revenus et dépenses au 28 février 2021.

**Dépôt**                      **6. Dépôt du rapport mensuel du service de l'urbanisme**

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose au conseil, qui en accuse réception, le rapport du Service d'urbanisme pour le mois de février 2021.

2021-03-56

**7. Autorisation de signature de l'entente avec ARPE-Québec**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles a un dépôt pour récolter les produits électroniques;

CONSIDÉRANT QUE ARPE-Québec est l'organisme reconnu par Recyc-Québec pour gérer le programme de récupération, de valorisation et de recyclage des produits électroniques à travers le Québec;

CONSIDÉRANT l'entente proposer par ARPE-Québec pour fournir leurs services;

IL EST PROPOSÉ par Michel Roch et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles autorise la signature de l'entente et mandate la directrice générale, Katia Morin, à signer, au nom de la Municipalité, une entente de partenariat avec ARPE-Québec pour la récupération, la mise en valeur et le recyclage des produits électroniques récoltés au dépôt municipal.

2021-03-57

**8. Confirmation d'embauche de la remplaçante au poste de commis comptable**

CONSIDÉRANT la candidature spontanée d'une personne pour effectuer des remplacements au poste de commis comptable;

CONSIDÉRANT les besoins de remplacement actuels et futurs;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des ressources humaines et des affaires juridiques;

IL EST PROPOSÉ par Claude Pariseau et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles ratifie l'embauche de madame Louise Trottier à titre de remplaçante au poste de commis comptable, et ce, rétroactivement au 3 mars 2021;

ET

QUE la Municipalité ratifie et confirme les modalités d'embauche convenues entre les parties.

2021-03-58

**9. Nomination de la secrétaire d'élection**

CONSIDÉRANT les élections municipales prévues le 7 novembre 2021;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de pourvoir aux différents postes pour les élections municipales;

CONSIDÉRANT la candidature spontanée d'une personne pour occuper la fonction de secrétaire d'élection;

CONSIDÉRANT QUE la rémunération est prévue à l'article 5 du *Règlement sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux* (chapitre E-2.2, r. 2);

IL EST PROPOSÉ par Daniel Filiatrault et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles nomme Louise Trottier au poste de secrétaire d'élection;

ET

QUE la rémunération respecte les modalités prévues au *Règlement sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux*.

2021-03-59

**10. Autorisation de signature d'une entente intermunicipale pour la réfection du chemin Millette avec la Municipalité de Wentworth-Nord**

CONSIDÉRANT QUE des travaux majeurs doivent être réalisés sur le chemin Millette, notamment pour permettre un meilleur drainage, pour obtenir une surface de roulement de bonne qualité et durable;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux sont réalisés dans un souci environnemental afin de préserver la qualité de l'eau du lac Argente et du lac Laurel;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Wentworth-Nord a fait préparer des devis pour des travaux sur la totalité du chemin Millette et propose à la Municipalité d'effectuer la réfection du chemin en collaboration afin d'assurer une uniformité et une durabilité des travaux;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Lac-des-Seize-Îles et Wentworth-Nord font partie intégrante du plan quinquennal d'intervention en infrastructures locales de juin 2015 de la MRC des Pays-d'en-Haut au segment numéro 2-4 relatif à la reconstruction du chemin Millette;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Wentworth-Nord déposera une demande d'aide financière au Programme d'aide à la voirie locale intitulée RIRL-2020-1105 – Chemin Millette de la rue Chisholm à la rue Arc-en-ciel (690m);

CONSIDÉRANT QUE cette aide financière s'élève à 95 % des coûts pour le projet;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles assumera les coûts réels des travaux réalisés sur son tronçon du chemin Millette et représentant 18,4 % des coûts prévus;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit contribuer à la hauteur de 5 % de sa partie des travaux;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Wentworth-Nord agira à titre de maître d'œuvre et effectuera tous les actes nécessaires pour l'obtention d'aide financière et pour la réalisation des travaux;

IL EST PROPOSÉ par France Robillard Pariseau et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles autorise la directrice générale ou le maire à signer pour et au nom de la Municipalité une entente intermunicipale avec la Municipalité de Wentworth-Nord pour la réfection du chemin Millette ainsi que tous les documents nécessaires pour la réalisation des travaux;

QUE la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles confirme et appuie le dépôt de demande d'aide financière au PIIRRL pour la réfection du chemin Millette;

ET

QUE le coût estimé des travaux de 11 380,00 \$, représentant 5 % de la contribution municipale obligatoire dans le cadre des travaux, soit affecté au Fonds de roulement et amorti sur 10 ans.

2021-03-60

**11. Appui à l'Association des groupes de ressources techniques du Québec et demande au gouvernement du Québec d'une Programmation accès-logis**

CONSIDÉRANT QUE le confinement à la maison et les temps inédits que traversent toujours les Québécois et le monde, rappellent plus que jamais que d'avoir un logement décent est trop souvent pris pour acquis ;

CONSIDÉRANT QUE 305 590 ménages au Québec ont des besoins de logements adéquats et abordables;

CONSIDÉRANT QUE ces besoins ne sont pas comblés par l'offre actuelle de logements ;

CONSIDÉRANT QUE la relance de l'économie québécoise passe définitivement par la construction de logements sociaux et communautaires ;

CONSIDÉRANT QUE les investissements en habitation communautaire permettent d'atteindre un double objectif, soit de venir en aide aux ménages les plus vulnérables tout en générant des retombées économiques importantes;

CONSIDÉRANT QUE chaque dollar investi dans la réalisation de projets d'habitation communautaire génère 2,30 \$ en activité économique dans le secteur de la construction;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de loger convenablement les Québécoises et les Québécois;

IL EST PROPOSÉ par Michel Roch et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles demande au gouvernement du Québec de financer 10 000 nouveaux logements sociaux et communautaires et d'inclure le logement social et communautaire au cœur de son plan de relance économique;

ET

QU'une copie de cette résolution soit transmise à la ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, Mme Andrée Laforest, ainsi qu'à la présidente du Conseil du trésor, Mme Sonia Lebel, au ministre des Finances, M. Éric Girard, et à la députée d'Argenteuil, Mme Agnès Grondin.

2021-03-61

**12. Appui à l'organisme Unis pour la Faune (UPF)**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lac-des-Seize-Îles, est une destination de choix pour les amateurs de chasse au chevreuil et que cette activité est un apport économique important;

CONSIDÉRANT QUE l'on constate une perte importante de la qualité des habitats fauniques entre autres dans les aires de confinement (ravage) par l'exploitation forestière au cours des dernières décennies;

CONSIDÉRANT QU'au Québec le dynamisme et la qualité de notre cheptel de chevreuils sont annuellement régulés par : la rigueur de nos hivers; le maintien d'habitats de qualité; la prédation; et par le type de prélèvement que l'on effectue par la chasse, lequel peut affecter l'équilibre des ratios mâle / femelle ;

CONSIDÉRANT QUE certaines modalités de gestion proposées dans le nouveau plan de gestion 2020-2027 ont suscité de nombreux irritants chez les chasseurs, les professionnels et l'industrie ;

CONSIDÉRANT QUE selon les estimations du Ministère, le nombre de permis de chasse au chevreuil vendus est passé d'environ 170000 en 2007 à 130000 en 2019. Cette baisse de près de 26 % du nombre de chasseurs entraîne automatiquement moins de retombées économiques pour les régions du Québec;

CONSIDÉRANT QU'UN des sondages réalisés par le ministère de la Faune, des Forêts et des Parcs en 2018 révèle qu'environ 72 % des chasseurs sont favorables à l'introduction de mesures réglementaires interdisant la récolte d'un mâle de moins de trois pointes d'un côté du panache ( RTLB );

CONSIDÉRANT QUE les experts et biologistes du Ministère ayant travaillé sur ce projet mentionnent, entre autres, que cette expérimentation de la restriction de la taille légale des bois chez le cerf de Virginie au Québec aura des résultats très positifs sur la qualité de la chasse, la clientèle des chasseurs, les populations de cerfs et sur le maintien d'une densité de cerfs biologiquement et socialement acceptable;

CONSIDÉRANT QUE le ministre de la Faune, des Forêts et des Parcs a le pouvoir discrétionnaire selon le 3e alinéa de l'article 55 de la loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (chap. a-18.1) d'inviter à la table de gestion intégrée des ressources et du territoire, toute personne ou tout organisme qu'il estime nécessaire ;

IL EST PROPOSÉ par Daniel Filiatrault et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles appuie l'organisme Unis pour la Faune (UPF) et se joint à eux pour demander au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) d'étendre l'expérimentation de la restriction de la taille légale des bois (RTLB) chez le cerf de Virginie sur l'ensemble du territoire Québécois;

QU'il soit inclus dans le plan de gestion actuel du cerf de Virginie (2020-2027) du MFFP d'autres mesures de gestion novatrices et adaptées aux particularités régionales. Les mesures préconisées par UPF , ont scientifiquement démontré qu'elles peuvent s'adapter aux différents types de territoire qu'ils soient agroforestiers ou forestiers et également s'appliquer aux différents niveaux de population de cerfs, qu'ils soient classifiés comme sous-optimal, optimal ou trop élevé;

ET

QUE l'organisme Unis Pour la Faune (UPF) soit dorénavant appelé à participer et à collaborer à la Table de gestion intégrée des ressources et du territoire.

2021-03-62

**13. Appui envers la campagne "Vers des collectivités durables" présenté par le syndicat des travailleurs et travailleuses des Postes**

CONSIDÉRANT QUE les populations sous-bancarisées et non bancarisées ont un urgent besoin d'avoir accès à des services bancaires, car des milliers de villages et de municipalités rurales n'ont aucune succursale bancaire et plus de 900 municipalités ont exprimé leur appui pour la mise en place d'une banque postale;

CONSIDÉRANT QUE, au Canada, des milliers de personnes n'ont pas accès à Internet haute vitesse, et que le gouvernement fédéral promet depuis longtemps d'intervenir afin de leur donner accès à un service à large bande;

CONSIDÉRANT QUE des mesures doivent être prises sans délai pour mettre en place un solide réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques;

CONSIDÉRANT QUE, pour atteindre les cibles de 2050 en matière de neutralité carbone, Postes Canada doit fortement accélérer l'électrification de son parc de véhicules;

CONSIDÉRANT QUE les bureaux de poste, dont le réseau couvre l'ensemble du pays, sont en mesure de fournir une vaste gamme de services à la manière de carrefours communautaires;

CONSIDÉRANT QUE les facteurs et factrices de Postes Canada, tant en milieu urbain qu'en milieu rural, sont en mesure de fournir un service de vigilance auprès des personnes vulnérables afin qu'elles puissent demeurer chez elles le plus longtemps possible;

CONSIDÉRANT QUE Postes Canada est tenue de faire sa part pour mettre en place une relance après-pandémie qui soit juste;

CONSIDÉRANT QUE le rapport intitulé La voie à suivre pour Postes Canada, déposé dans le cadre de l'examen du service postal public, mené en 2016 par le gouvernement fédéral, recommande que Postes Canada diversifie ses services et qu'elle les adapte aux besoins de la population, qui sont en constante évolution;

CONSIDÉRANT QUE le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes (STTP), grâce à sa campagne Vers des collectivités durables, propose une vision du service postal à l'ère numérique et post-carbone qui apporte des solutions à ces besoins, et bien davantage;

IL EST PROPOSÉ par David Estall et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles appuie la campagne Vers des collectivités durables;

ET

QUE la présente résolution soit transmise à la ministre des Services publics et de l'Approvisionnement, l'honorable Anita Anand, à la députée d'Argenteuil, madame Agnès Grondin, et à madame Jan Simpson, présidente nationale du Syndicat des travailleurs et des travailleuses des postes.

2021-03-63

**14. Modification des modalités de versement des aides financières du Programme d'aide à la voirie locale 2021-2024**

CONSIDÉRANT les changements quant aux attributions des montants des aides financières du nouveau Programme d'aide à la voirie locale 2021-2024;

CONSIDÉRANT QUE le nouveau programme prévoit un calcul basé sur le RFU pour l'attribution des aides financières;

CONSIDÉRANT QUE, dans ce nouveau programme, l'indice de vitalité économique est désormais un critère de sélection pour l'octroi de l'aide financière, et non, une majoration de l'aide financière comme le prévoyait l'ancien programme 2018-2021;

CONSIDÉRANT les craintes et les inquiétudes quant aux impacts que cela pourrait produire sur les petites municipalités, notamment sur les municipalités dévitalisées;

CONSIDÉRANT les représentations du maire et de la directrice générale à ce sujet;

IL EST PROPOSÉ par France Robillard Pariseau et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles demande la révision des modalités quant à l'attribution des montants d'aide financière afin d'assurer une aide importante aux petites municipalités, notamment les municipalités dévitalisées;

ET

QUE la présente résolution soit transmise au ministre des Transports, monsieur François Bonnardel, ainsi qu'à la ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, Mme Andrée Laforest, à la députée d'Argenteuil, madame Agnès Grondin, à la direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'habitation, madame Claudette Larouche, au préfet de la MRC des Pays-d'en-Haut, monsieur André Genest, à la directrice générale de la MRC des Pays-d'en-Haut, madame Jackline Williams, à la FQM et à l'UMQ.



2021-03-64

**15. Adhésion gratuite au Portail des données immobilières – PG Solutions**

CONSIDÉRANT la proposition de PG Solutions pour l'obtention du portail de données immobilières gratuitement pour l'année en cours et pour les années subséquentes;

CONSIDÉRANT QUE le droit annuel et l'implantation sont sans frais;

CONSIDÉRANT QUE le Portail de données immobilières permet aux municipalités de rendre accessible à leurs citoyens et aux tierces parties, les données foncières telles que l'évaluation, les taxes et leur solde;

CONSIDÉRANT QUE les frais d'utilisation seront facturés directement aux utilisateurs du service;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire améliorer constamment son service et veut mettre en place les outils pour y arriver;

IL EST PROPOSÉ par Daniel Filiatrault et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière, Katia Morin, à signer pour et au nom de la Municipalité l'offre de services pour l'obtention du Portail de données immobilières ainsi que tous les autres documents nécessaires s'il y a lieu.

2021-03-65

**16. Octroi du contrat pour le balayage des rues 2021**

CONSIDÉRANT les demandes de prix envoyer à 5 entreprises pour le balayage des rues et des stationnements ainsi que la disposition du sable du secteur nord pour l'année 2021;

CONSIDÉRANT l'augmentation de la surface asphaltée à balayé pour 2021;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une seule offre des Entreprises Jeroca Inc. pour la somme de 4 725,00 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QU'un rabais de 500,00 \$ pourrait être accordé à la Municipalité;

IL EST PROPOSÉ par Michel Roch et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles octroie le mandat pour le balayage des rues du secteur nord aux Entreprises Jeroca Inc. pour la somme maximale de 4 725,00 \$ plus les taxes, le tout conformément à la demande de prix du 3 mars 2021 et à l'offre reçue le 11 mars 2021.

2021-03-66

**17. Approbation du rapport d'activité incendie pour l'année 2020 – Secteur Nord**

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de l'élaboration du schéma de couverture de risques de la MRC des Pays-d'en-Haut a le devoir de fournir au ministère de la Sécurité publique un rapport annuel des services de Sécurité incendie sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE suite aux changements de directives du ministère de la Sécurité publique, la MRC doit obtenir une résolution de chacune des municipalités de son territoire ayant un service d'incendie pour l'approbation du rapport annuel 2020;

CONSIDÉRANT l'entente intermunicipale relative à la prévention et à la protection incendie et prévoyant la fourniture de services avec la Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard pour le secteur Nord de la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles;

IL EST PROPOSÉ par Daniel Filiatrault et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles approuve le rapport annuel 2020 en sécurité incendie déposé par la Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard;

ET

QUE la résolution d'approbation soit transmise à la MRC des Pays-d'en-Haut afin qu'elle puisse transmettre le tout au ministère ainsi qu'à la Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard.

**2021-03-67      18. Approbation du rapport d'activité incendie pour l'année 2020 – Secteur Sud**

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de l'élaboration du schéma de couverture de risques de la MRC des Pays-d'en-Haut a le devoir de fournir au ministère de la Sécurité publique un rapport annuel des services de Sécurité incendie sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE suite aux changements de directives du ministère de la Sécurité publique, la MRC doit obtenir une résolution de chacune des municipalités de son territoire ayant un service d'incendie pour l'approbation du rapport annuel 2020;

CONSIDÉRANT l'entente intermunicipale relative à une délégation de pouvoir pour la protection contre les incendies et la sécurité civile avec la Municipalité de Wentworth-Nord pour le secteur Sud de la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles;

IL EST PROPOSÉ par Claude Pariseau et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles approuve le rapport annuel 2020 en sécurité incendie déposé par la Municipalité de Wentworth-Nord;

ET

QUE la résolution d'approbation soit transmise à la MRC des Pays-d'en-Haut afin qu'elle puisse transmettre le tout au ministère ainsi qu'à la Municipalité de Wentworth-Nord.

**2021-03-68      19. Abolition de certains frais de retard de la bibliothèque**

CONSIDÉRANT QUE la période de pandémie a occasionné des difficultés pour les utilisateurs du service, notamment pour la remise des livres empruntés;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité veut encourager la passion pour la lecture et ainsi offrir un service attrayant aux citoyens;

CONSIDÉRANT QUE ce service doit évoluer et prendre en compte les besoins des usagers;

CONSIDÉRANT QU'une partie des livres appartient à la Municipalité et que les modalités des prêts ainsi que des pénalités sont définies par la Municipalité;

CONSIDÉRANT QU'une partie des livres empruntés provient du Réseau BIBLIO et que ceux-ci sont soumis aux modalités de cet organisme;

IL EST PROPOSÉ par David Estall et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles abolisse, rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2021, les frais de retard pour les livres empruntés qui appartiennent à la Municipalité, et ce, jusqu'au 31 décembre 2021.

**2021-03-69      20. Demande de renouvellement d'un bail par l'Association Nouveaux Défis du Lac-des-Seize-Îles**

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2016-07-935 autorisait la signature d'un bail non exclusif entre la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles et l'Association Nouveaux Défis du Lac-des-Seize-Îles pour une période de 5 ans;

CONSIDÉRANT QUE le bail vient à échéance le 30 juin 2021;

CONSIDÉRANT QUE l'article 10 du bail prévoit que le renouvellement du bail de location du local devra être fait par résolution trois mois avant la fin du bail, à défaut, le bail devient caduc, nul et non avenue;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil de la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles de poursuivre la location du bail pour une période additionnelle de 5 ans;

IL EST PROPOSÉ par David Estall et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles, par la présente résolution, confirme le renouvellement du bail non exclusif signé le 30 juin 2016 pour la même durée que celle prévue au bail initial, soit 5 ans.

**2021-03-70**

**21. Adhésion à la Campagne provinciale d'arrachage de l'herbe à poux**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite participer à la mobilisation des municipalités pour une réduction de l'herbe à poux;

CONSIDÉRANT QUE les diverses stratégies de prévention peuvent permettre de diminuer les quantités de pollen émis et ainsi améliorer la santé des citoyennes et des citoyens souffrant d'allergies saisonnières;

CONSIDÉRANT QUE pour y arriver il faut mettre à contribution la communauté entière;

IL EST PROPOSÉ par Michel Roch et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles soutienne la Campagne provinciale d'arrachage de l'herbe à poux 2021 de l'Association pulmonaire du Québec;

ET

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, Katia Morin, soit autorisée à compléter et à signer le formulaire à cet effet ainsi que tous les autres documents s'il y a lieu.

**22. Affaires nouvelles**

**22.1 Commémoration du 11 mars 2021** : Lors de la Journée de commémoration nationale en mémoire des victimes de la COVID-19, le maire s'est adressé aux citoyennes et aux citoyens pour les inviter à observer une minute de silence avec l'ensemble du Québec, et même, du Canada. Les cloches de l'église ont par la suite retenti pour se joindre au mouvement des Diocèse.

22.2 Communiqué CAUCA – Division CITAM

22.3 Communiqué UMQ - Campagne « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie »

**22.4 Conférence de presse pour le branchement à internet haute vitesse tenue le 15 mars** qui a permis de souligner la fin des travaux et la confirmation des nouveaux accès au réseau Internet à haut débit, on compte 621 résidences et 10 commerces, à Estérel, ainsi que 153 résidences et 2 commerces à Lac-des-Seize-Îles.

22.5 Sondage concernant l'utilisation du Complexe sportif de la MRC des Pays-d'en-Haut : le maire invite les élu(e)s ainsi que les citoyennes et les citoyens à compléter ce sondage.

**23. Documents déposés**

Aucun document déposé.

**24. Période de questions**

Le conseil répond aux questions du public.

2021-03-71

**25. Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé ;

IL EST PROPOSÉ par France Robillard Pariseau et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE la séance soit levée, il est 20h48.

Une (1) personne a assisté à la séance par Zoom.

**CERTIFICAT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE**

**Je soussignée, madame Katia Morin, secrétaire-trésorière de la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles, certifie sous mon serment d'office que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.**

\_\_\_\_\_  
René Pelletier  
Maire

\_\_\_\_\_  
Katia Morin  
Directrice générale et secrétaire-  
trésorière

**Je soussigné, René Pelletier, maire de la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par loi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.**

\_\_\_\_\_  
René Pelletier  
Maire